Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Facture plus élevée dans un garage

Par Kadir

Bonjour ou bonsoir à tous,

Je vous explique mon problème le plus synthétiquement possible:

Suite à une panne, mon véhicule est amené à un garage où le devis est estimé à 1200 euros.

Lors de la dite réparation, on m'appelle pour me dire qu'il y a un changement de pièce à réparer et que la facture pourrait être moins élevée que prévu. Je demande si les réparations engagées dépasseraient le montant du devis et l'on m'a répondu non.

Je reçois ensuite une facture de 2500 euros . J'appelle le garagiste pour lui signifier mon mécontentement, arguant que le montant de la facture ne peut excéder celui du devis. il me répond alors en me disant que ce qu'il m'a fait n'est pas un devis mais une estimation, et que je dois payer le montant sur la facture.

Effectivement, il est indiqué estimation sur le document que j'ai signé et non devis. Cela a-t-il une quelconque valeur juridique? Pour un montant supérieur à 150 euros n'était-il pas dans l'obligation de me faire signer un devis?

Je vous remercie pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour
une estimation est une évaluation approximative.
Un devis est le chiffrage précis.
Qu'avez vous signé comme ordre de réparation ?

Par Kadir

Merci pour votre réponse.

La voiture ne démarrant pas, il y avait eu une recherche de panne qui avait abouti à la première estimation qui est le seul document que j'ai signé et qui doit valoir pour ordre de réparation je suppose.

Je ne suis pas bien au fait de toutes les subtilités légales de tel ou tel intitulé de document.

Après mes différentes recherches, j'ai bien peur que seule une négociation gré à gré avec le garagiste pourrait diminuer la facture.